

# Règlement spécifique

## Règlement spécifique – 06



## Uniforme

---

### Définitions

#### Gauche ou droite

Dans la description de l'uniforme, l'utilisation du mot «gauche» ou du mot «droite» réfère à la gauche et à la droite de l'individu portant l'uniforme. Ainsi, la poche droite de la chemise est celle qui se trouve à la droite de l'individu portant la chemise.

#### Insigne

Les insignes sont des pièces d'uniforme qui indiquent :

- les liens d'affiliation du membre sur les plans local, régional, national et international;
- un engagement pris, une fonction occupée;
- ou qui souligne la valeur honorable du membre.

#### Badge

Les badges sont des pièces d'uniforme qui correspondent à des reconnaissances de compétences, de spécialités ou de participation. Les badges ponctuent la progression des membres.

#### Le port de l'uniforme

B.P. a choisi, pour les scouts et les guides, une tenue facile à porter et pratique pour toutes les activités. Aujourd'hui, l'uniforme des membres de l'Association des Aventuriers de Baden-Powell s'inspire largement de la tenue proposée par notre fondateur.

Le port de l'uniforme est de rigueur dans tous les rassemblements ou les activités de l'unité, dans toutes les activités scouts et guides auxquelles participent les membres adhérents, élus et titulaires de l'Association. Il doit être bien porté puisqu'il représente notre appartenance à l'A.A.B.P. et au mouvement scout et guide.

#### Les alternatives possibles

Il existe un seul uniforme officiel au sein de l'Association.

Cependant, certaines possibilités sont offertes aux groupes ou aux unités, telles :

- le port ou non du béret
- le port de la jupe-culotte ou du pantalon pour la branche féminine

- le port ou non du chandail de laine
- le port de la chemise couleur marine et de la croix d'association marine pour les unités marines

Au sujet des possibilités mentionnées ci-haut, le groupe ou l'unité doit alors opter uniformément pour le port ou non des éléments concernés.

### **Le port du foulard par-dessus des vêtements civils**

Dans des circonstances particulières, il peut arriver que le port de l'uniforme officiel ne soit pas pratique pour une activité. **Dans ce cas seulement, le port du foulard par-dessus des vêtements civils est permis afin de permettre une identification au mouvement.** Cette exception ne doit en aucun temps devenir une habitude.

**Le chef a le devoir** de s'assurer que le foulard est porté sur des vêtements civils propres.

**Le chef a le devoir** de s'assurer que les vêtements civils portés ne véhiculent pas de messages pouvant aller à l'encontre des valeurs de l'Association.

En activité, le chef a le devoir de s'assurer que l'uniforme porté respecte une certaine uniformité. Exemple : chandails de couleurs communes à tous (couleurs de l'unité, logo de l'activité, etc.).

L'hiver, exceptionnellement, en campagne de financement ou dans toute autre activité où l'identification au mouvement est souhaitable, le chef permettra le port du foulard par-dessus les vêtements d'hiver.

### **Les équivalences**

De façon générale, seuls les éléments décrits dans le présent document peuvent être portés sur l'uniforme d'un membre de l'Association des Aventuriers de Baden-Powell. Chacun des éléments a sa signification propre qui situe le membre au sein de l'Association.

Il n'est pas permis à un membre de porter sur son uniforme des insignes ou des badges autres que celles de l'Association. Dans le cas contraire :

- Le membre aura la responsabilité de faire les demandes de reconnaissance requises auprès du commissaire général.
- Le membre complétera les exigences requises différentes pour obtenir l'insigne ou le badge se rapprochant de celui déjà obtenu.
- Le membre portera dorénavant l'insigne ou le badge «équivalent» émis par notre Association.

Lorsqu'aucune équivalence n'existe au sein de l'Association des Aventuriers de Baden-Powell, le membre obtiendra l'autorisation écrite du président pour le port spécifique d'un élément de l'uniforme jugé approprié.

## **UNIFORME – VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES**

**Bas**  obligatoire  
Forme : Bas. Un collant bleu marine peut remplacer les bas pour les membres qui portent la jupe-culotte.  
Couleur : Bleu marine ou noir.  
Quand : Obligatoire en toutes occasions sauf avis contraire.

**Béret Basque**  facultatif  
Couleur : Bleu marine.  
Qui : Jeannette, louvette, louveteau. Facultatif. Son port est laissé à la discrétion de l'unité à laquelle le membre est rattaché. Cette alternative à l'uniforme officiel doit s'exercer dans l'uniformité au sein de l'unité.  
Quand : Le béret basque est porté sur la tête, enfoncé jusqu'au milieu du front. L'insigne du «J» de promesse ou du Loup de promesse est centré sur le béret. Pour des raisons pratiques lors d'une activité particulière, le béret peut se porter à l'épaule gauche. Le chef de la plus haute fonction hiérarchique juge de la nécessité de le porter ou non.

**Béret para à deux flots**  facultatif  
Couleur : Noir.  
Qui : Guide, éclaireur, guide-aînée, routier, cheftaine, chef, assistante, assistant, cheftaine de groupe, chef de groupe.  
Quand : Il est porté sur la tête enfoncé au milieu du front. Les deux flots sont portés à l'extérieur du béret. L'insigne de la croix de promesse est centré au-dessus de l'œil gauche. Le tissu de laine excédentaire est porté à la droite de la tête. Le béret ne doit pas être moulé sur la tête comme le font les militaires.

Optionnel. Il est porté par tous lorsqu'il est adopté par l'unité, soit par la maîtrise, soit par l'équipe à l'instance à laquelle le membre appartient.

Pour des raisons pratiques lors d'une activité particulière, le béret peut se porter à l'épaule gauche. Le chef de la plus haute fonction hiérarchique juge de la nécessité de le porter ou non.

**Ceinture**  obligatoire  
Forme : Ceinture de cuir munie de la boucle de l'AABP.  
Couleur : brun foncé / boucle laiton.  
Qui : Tout membre en règle de l'AABP.  
Quand : Lorsque le membre reçoit la permission de porter l'uniforme.

### **Chandail en acrylique**

facultatif

Forme : Chandail 100% acrylique à manches longues et à col en V. Les insignes suivants sont placés sur le chandail, aux mêmes endroits où ils se trouvent habituellement sur la chemise :

- Insigne de l'Association;
- Insigne R.S.;
- Les flots des guides-aînées et des routiers;
- Insigne croix tissée.

Couleur : Bleu marine.

Qui : Guide, éclaireur, guide-aînée, routier, membre titulaire.

Quand : Le chandail ne remplace en aucun cas l'uniforme. Il se porte par-dessus. Le chandail n'est pas obligatoire. Son port est laissé à la discrétion de l'unité à laquelle le membre est rattaché. Cette alternative à l'uniforme officiel doit s'exercer dans l'uniformité au sein de l'unité.

### **Chaussettes grises**

facultatif

Couleur : Bas gris.

Qui : Les membres de l'Association vêtu(e)s de la jupe-culotte ou du bermuda et chaussé(e)s de bottines.

Où : Le bas gris se porte replié au bas de la jambe, contre le haut de la bottine. Comme la bottine n'est pas obligatoire, le bas gris demeure un item optionnel de l'uniforme. Cette alternative à l'uniforme officiel doit s'exercer dans l'uniformité au sein de l'unité.

Les membres vêtu(e)s d'un pantalon et chaussé(e)s de bottine porte uniquement le bas bleu marine.

### **Chaussures**

obligatoire

Couleur : Chaussures de couleur foncée.

### **Chemise**

obligatoire

Forme : Manches longues, deux poches avec rabats et deux épaulettes.

Couleur : Tan (unité terrestre), Bleu marin (unité marine).

Qui : Tous les membres en règle de l'AABP.

Comment : Le bouton du col de la chemise est détaché. Officiellement, les manches de la chemise se portent attachées au poignet. Au besoin, les manches de la chemise peuvent être roulées proprement jusqu'au coude.

### **Dizainier**

facultatif

Forme : Insigne circulaire de métal ou de bois servant de chapelet.

Couleur : Dépend du modèle.

Qui : Tout membre en règle de l'AABP pour qui le dizainier a une signification spirituelle.

Où : Attaché à la ceinture par un mousqueton sur le côté droit.

**Sacoche**  obligatoire

Forme : Étui de cuir, 12 cm x 14 cm x 3 cm.  
Couleur : Brun foncé.  
Qui : Castor, jeannette, louvette, louveteau.  
Quand : Lorsque le jeune reçoit la permission de porter l'uniforme.  
Où : À la ceinture, du côté gauche.

**Jupe Culotte**  facultatif

Couleur : Bleu marine.  
Qui : Castor (fille), jeannette, louvette, guide, guide-ainée, cheftaine de tout rang d'unité et de groupe. Le choix entre la jupe-culotte et le pantalon dans l'uniforme officiel du castor (fille), de la jeannette, de la louvette, de la guide et de la guide-ainée doit s'exercer dans l'uniformité au sein d'une unité.

**Mousqueton**  obligatoire

Forme : Lanière de cuir en cercle rentrant dans la ceinture, avec attache de métal.  
Couleur : Brun foncé.  
Qui : Tous les membres qui portent une cordelière et/ou un dizainier et/ou un sifflet et/ou une corde à nœud.  
Où : Du côté droit lorsqu'on porte le dizainier. Du côté gauche lorsque la jeannette, la louvette ou le louveteau porte la corde à nœuds et pour la guide et la guide-ainée lorsqu'elle porte le sifflet scout.

**Foulard triangulaire**  obligatoire

Forme : Triangulaire.  
Castor (57 cm x 80.6 cm x 57 cm).  
Jeannette, louvette, louveteau (64 cm x 90.5 cm x 64 cm).  
Pour tout autre membre (82 cm x 115.9 cm x 82 cm).  
Pour autre membre très grand (91.5 cm x 129.4 cm x 91.5 cm).  
Couleur : Bleu marine : Membre du C.A., directeurs, directeur adjoints, commissaires et commissaires adjoints et conseillers.  
Couleur de la branche : membres d'équipe de branche.  
Bleue : Castor;  
Jaune : Jeannette, louvette, louveteau;  
Verte : Guide, éclaireur;  
Rouge : Guide-ainée, routier.  
Bourgogne : membre d'équipe de service.  
Brun bure de moine : Amicale des anciens.  
Couleurs de l'unité ou du groupe : membre d'unité ou de groupe.  
Qui : Tout membre en règle de l'Association.  
Quand : À partir du moment où le membre reçoit la permission de porter l'uniforme.  
Où : Autour du cou, par-dessus le col de chemise avec un nœud de foulard.  
N.B. : Respect des protocoles antérieurs.  
Seuls les foulards dûment acceptés et reconnus par l'Association peuvent être portés par ses membres.

**Nœud de foulard** obligatoire

- Forme : Un nœud tête de turc ne comportant pas deux brins. Le nœud fait par le membre est permis, mais il ne doit pas être de 2 brins, sauf si le membre a complété sa formation de niveau II.
- Couleur : Brun.
- Qui : Tout membre en règle de l'AABP.
- Quand : Lorsque le membre reçoit la permission de porter le foulard.
- Où : À la hauteur du deuxième bouton.

**Pantalons** obligatoire

- Forme : Type cargo, avec poche sur le côté et fermeture éclair pour en faire des bermudas.
- Couleur : Bleu marine.
- Qui : Tout membre en règle de l'AABP.
- Quand : La version longue (pantalons) est l'uniforme officiel de l'Association. Toutefois, le port des bermudas est possible lors de certaines activités et à la discrétion de l'unité.

**Sifflet Scout et Guide** obligatoire

- Forme : Rond.
- Qui : Guide, éclaireur et membre de clan.
- Où : Attaché à la cordelière, au mousqueton du côté gauche ou dans la poche gauche pour les femmes et dans la poche gauche pour les hommes.

**Sifflet de chef(chefaine)** obligatoire

- Qui : Membre d'une maîtrise d'unité.
- Où : Attaché à la cordelière, au mousqueton du côté gauche pour les femmes et dans la poche gauche pour les hommes.

# **INSIGNES ET BADGES COMMUNS À TOUTES LES BRANCHES IDENTIFICATION**

## **Insigne croix tissée**

obligatoire

Forme : Blason de la croix cardinale, 4 cm de diamètre.  
Couleur : Fond blanc, contour blanc, croix rouge, lys jaune.  
Qui : Tout membre en règle de l'AABP inscrit dans une unité terrestre.  
Quand : Lorsque le membre reçoit la permission de porter l'uniforme.  
Où : Cousu au centre de la poche gauche de la chemise, entre le rabat et le fond.

## **Insigne croix tissée marine**

obligatoire

Forme : Blason de la croix cardinale avec une ancre marine, 4 cm de diamètre.  
Couleur : Fond blanc, contour blanc, croix rouge avec une ancre marine rouge qui remplace la point du bas de la croix d'association, lys jaune.  
Qui : Tout membre en règle de l'AABP inscrit dans une unité marine.  
Quand : Lorsque le membre reçoit la permission de porter l'uniforme.  
Où : Cousu au centre de la poche gauche de la chemise, entre le rabat et le fond.

## **Insigne «Association Aventuriers de Baden-Powell»**

obligatoire

Forme : Rectangulaire, 9.5 cm x 3 cm.  
Couleur : Fond bleu marine et lettres brodées de couleur jaune.  
Qui : Tout membre d'une unité francophone en règle de l'AABP.  
Quand : Lorsque le membre reçoit la permission de porter l'uniforme.  
Où : Cousu centré, à 1 cm au-dessus de la poche droite de la chemise.

## **Insigne «Adventurers of Baden-Powell»**

obligatoire

Forme : Rectangulaire, 9.5 cm x 3 cm.  
Couleur : Fond bleu marine et lettres brodées de couleur jaune.  
Qui : Tout membre d'une unité anglophone en règle de l'AABP.  
Quand : Lorsque le membre reçoit la permission de porter l'uniforme.  
Où : Cousu centré, à 1 cm au-dessus de la poche droite de la chemise.

## **Insigne régional**

obligatoire

Forme : Rectangulaire, 4 cm x 5.5 cm.  
Couleur : Couleurs variées.  
Qui : Tout membre en règle de l'AABP rattaché à une région.  
Quand : Lorsque le membre reçoit la permission de porter l'uniforme.  
Où : Cousu à 6 cm, sous la couture de l'épaule droite de la chemise.

**Insigne d'unité et/ou de groupe** obligatoire

- Forme : Rectangulaire, 7 cm x 1.5 cm.  
Couleur : Fond crème, lettres tissées bleu marine.  
Qui : Tout membre en règle de l'AABP rattaché à une unité ou à un groupe.  
Quand : Lorsque le membre reçoit la permission de porter l'uniforme.  
Où : Cousu à 1 cm sous la couture de l'épaule droite de la chemise.  
Pour un maximum de deux.

# **LES ORDRES**

## **Insigne Ordre de la Plume d'or**

- Forme : Rectangulaire, 5 cm x 3 cm.  
Couleur : Branche bleue : Fond bleu, plume jaune.  
Branche jaune : Fond jaune, plume jaune, contour de plume noir.  
Branche verte : Fond vert, plume jaune.  
Branche rouge et Senior : Fond rouge, plume jaune.  
Qui : Tout membre en règle de l'AABP.  
Quand : Lorsque le membre est accrédité par le Commissaire général.  
Où : Cousu au centre de l'épaulette gauche de la chemise.

## **Insigne Ordre de Denali**

- Forme : Losange, 6,5 cm x 4 cm.  
Couleur : Fond orange, contour noir, dessin gris et noir.  
Qui : Guide, éclaireur, guide-aînée, routier, chef de tous rangs.  
Quand : À compter du jour où un membre reçoit la reconnaissance de la réussite d'un projet Denali.  
Où : Cousu au centre de l'épaulette droite de la chemise.  
N.B. L'insigne de l'Ordre de Denali est porté aussi longtemps que le membre demeure actif au sein de l'Association. Ainsi, la guide ou l'éclaireur, la guide-aînée ou le routier ayant obtenu cet insigne peut continuer à le porter sur son uniforme de chef.

## **Insigne Ailes de chevalier**

- Forme : Stylisé, orné d'ailes et d'une croix, 5 cm x 7,5 cm.  
Couleur : Fond noir, dessin blanc, rouge et or.  
Qui : Guide, éclaireur, guide-aînée, routier, chef de tous rangs.  
Quand : À compter du jour où un membre reçoit la reconnaissance de la réussite de sa progression de scout ou guide jusqu'aux ailes de chevalier.  
Où : Cousu centré au-dessus de la poche gauche de la chemise à 4 cm du rabat de la poche.  
N.B. L'insigne des Ailes de chevalier est porté aussi longtemps que le membre demeure actif au sein de l'Association. Ainsi, la guide ou l'éclaireur, la guide-aînée ou le routier ayant obtenu cet insigne peut continuer à le porter sur son uniforme de chef.

## **FONCTIONS HIERARCHIQUES**

### **Cordelière**

obligatoire

Forme : Longueur variable selon la grandeur du porteur.  
Couleur : Verte : Chef de groupe et chef d'unité.  
Rouge : Assistant chef de groupe et Assistant d'unité.  
Quand : À compter du jour de la nomination.  
Où : Autour du cou, sous le collet de la chemise, par-dessus le foulard.  
La cordelière se termine soit dans la poche gauche de la chemise, soit est attachée à la ceinture par un mousqueton au côté gauche.  
La cordelière peut se porter croisée par-dessus le foulard en dessous du nœud de cuir. Si la cordelière est tressée, elle se porte en-dessous du foulard.

### **Barrettes**

obligatoire

Forme : Rectangulaire.  
Couleur : Bleu marine avec 2 étoiles : Président.  
Bleu marine avec étoile or : V.P. Gestion.  
Bleu marine avec étoile argent : V.P. Scoutisme.  
Bleu marine avec croix blanche : Conseiller religieux.  
Bleu marine : administrateurs élus.  
Bleu marine et bande blanche : Commissaire de services, D.C.C. et directeurs.  
Bleu marine et bande de la couleur de branche : Commissaire de branche.  
Bleu marine et bande couleur de branche et petite bande blanche : Commissaire de branche adjoint.  
Couleurs des branches :  
Bleue : Castor;  
Jaune : Jeannette, louvette, louveteau;  
Verte : Éclaireur, guide;  
Rouge : Guide-aînée, routier.  
Gris : Chef de groupe et Assistant chef de groupe.  
Couleur de branche : Chef d'unité et Assistant d'unité.  
Quand : À compter du jour de la nomination.  
Où : Glissées aux deux épaulettes, reposant à la base.

## **ÉVÈNEMENTS**

### **Badge Participation**

Forme :	Diamètre maximum de 6 cm.
Couleur :	Couleurs variées.
Qui :	Tout membre en règle de l'AABP ayant participé à un évènement national reconnu.
Quand :	À compter de l'évènement vécu, pour une période d'un an.
Où :	Cousu au centre de la poche droite de la chemise.

### **Badge Calendrier**

Forme :	Diamètre maximum de 5 cm.
Couleur :	Varié selon les années.
Qui :	Castor, jeannette, louvette, louveteau, guide et éclaireur ayant vendu le nombre de calendriers requis par l'Association, selon la campagne de financement.
Quand :	Jusqu'au remplacement du badge annuel.
Où :	À 13 cm au-dessous de la couture de la manche droite.

### **Insigne Deuil**

Forme :	Ruban 5,5 cm x 1,5 cm.
Couleur :	Noir.
Qui :	Tout membre en règle de l'AABP.
Quand :	Avec l'approbation d'un membre de l'exécutif, pour une période maximum d'un an.
Où :	Sur le rabat de la poche droite de la chemise, cousu verticalement à 1,5 cm de l'extrémité gauche.

## **FORMATION**

### **Badge BC1**

- Forme : Oval, 5.5 cm.  
Couleur : Fond bleu, avec un dessin de l'île de Brownsea.  
Qui : Celui qui a suivi sa formation.  
Quand : À compter du jour où le membre adulte a complété sa formation BC1.  
Où : À 11,5 cm au-dessous de la couture de la manche gauche.

### **Nœud Gilwell**

- Forme : Lanière de cuir attachée en un nœud tête de turc à 2 brins  
Couleur : Brun  
Quand : À compter du jour où le membre adulte de l'AABP a complété le cours de formation BC2.  
Où : Comme le nœud de foulard.

### **Badge BC3**

- Forme : Rond, 5 cm de diamètre.  
Couleur : Fond couleur sable, avec un dessin de Stetson brun.  
Quand : À compter du jour où le membre adulte de l'AABP a complété le cours de formation BC3.  
Où : En remplacement du badge BC1.

### **Badge de Bois (deux, trois ou quatre buchettes)**

- Forme : Lanière de cuir avec des buchettes de bois fixées à chaque bout.  
Couleur : Cuir noir et bûchettes de bois brûlées et vernies.  
Qui : Toute personne qui répond, membre titulaire et membres du conseil d'administration, selon la compétence et l'engagement de :  
Chef : Badge de bois, 2, 3 ou 4 bûchettes  
Quand : À compter du jour où l'Association reconnaît au membre la compétence selon les conditions établies dans le cadre de la formation et au moment où le chef accepte pleinement l'engagement que le badge désigne.  
Où : Autour du cou, sous le collet de la chemise et devant, par-dessus le foulard.

### **Badge d'Apprenti Formateur**

- Forme : Rectangulaire, 2 cm x 6 cm.  
Couleur : Fond orange, contour orange, bûchette brune.  
Qui : Membre de l'AABP nommé apprenti formateur.  
Quand : À compter du jour où le membre débute le processus de formation de formateur.  
Où : À 16 cm au-dessous de la couture de la manche gauche.

### **Badge Formateur**

- Forme : Rectangulaire, 2 cm x 6 cm.  
Couleur : Fond vert, contour vert, bûchette brune.  
Qui : Membre de l'AABP nommé formateur.  
Quand : À compter du jour où le membre voit ses compétences reconnues en tant que formateur.  
Où : À 16 cm au-dessous de la couture de la manche gauche.

### **Badge Formateur-Conseiller**

- Forme : Rectangulaire, 2 cm x 6 cm.  
Couleur : Fond rouge, contour rouge, bûchette brune.  
Qui : Membre de l'AABP nommé formateur-conseiller.  
Quand : À compter du jour où le membre voit ses compétences reconnues en tant que formateur-conseiller.  
Où : À 16 cm au-dessous de la couture de la manche gauche.

### **Badge Secourisme général**

- Forme : Varie selon l'organisme formateur, diamètre maximum de 5 cm.  
Couleur : Varie selon l'organisme formateur.  
Qui : Guide, éclaireur, guide-aînée, routier, chef de tous rangs.  
Quand : À compter du jour où le membre obtient la reconnaissance officielle décernée par l'organisme reconnu.  
Où : À 24 cm au-dessous de la couture de la manche gauche.

# **RECONNAISSANCE**

## **Insigne Années de service**

- Forme : Carré en métal, 0,5 cm de côté.  
Couleur : Varie selon le nombre d'années de services accumulées.  
3 ans \_\_\_\_\_ 1 bouton bleu royal  
5 ans \_\_\_\_\_ 1 bouton rouge  
10 ans \_\_\_\_\_ 1 bouton vert  
15 ans \_\_\_\_\_ 1 bouton jaune  
20 ans \_\_\_\_\_ 1 bouton orange
- Qui : Membre titulaire de l'AABP et membre du conseil d'administration.  
Quand : À compter du jour où le membre a accumulé un certain nombre d'années de service, selon les conditions établies.  
Où : Fixé sur le bas du rabat de la poche gauche, à l'extrémité droite.  
N.B. : Lorsque plusieurs boutons de service sont portés, chacun des nombres d'années qu'ils signifient s'additionnent. Ainsi, le bouton 5 ans est retiré lorsqu'un chef obtient un bouton 10 ans.

## **Insigne Distinction d'honneur**

- Forme : Carré, 4 cm x 4 cm.  
Couleur : Blanc, noir, rouge, jaune et gris.  
Qui : Membre possédant les critères d'attribution requis et dont les compétences sont reconnues.  
Quand : À compter du jour où le commissaire remet la distinction.  
Où : Cousu centré, à 5 cm au-dessus du rabat de la poche droite.

## **Pro valore sua**

- Forme : Médaille métallique de 3,5 cm de diamètre, ornée d'un ruban tricolore de 3,5 cm x 5 cm. / Barrette de tissu tricolore de 3,5 cm x 1 cm, fixée à une épingle de sûreté.  
Couleur : Médaille : fond doré, bordure verte avec inscriptions Aventuriers Baden-Powell et Pro Valore Sua, feu rouge, bûches noires.  
Ruban : vert, jaune et rouge.  
Qui : Membre de l'AABP possédant les critères d'attribution requis et dont les compétences sont reconnues.  
Quand : À compter du jour où le commissaire remet la distinction.  
Où : Épinglée sur le haut du rabat de la poche droite, à l'extrémité droite des autres médailles  
N.B. : Le port de la médaille est remplacé par la barrette lors d'activités où la médaille peut s'avérer gênante.

### **Magna Cum Laude**

- Forme : Médaille métallique de 3,5 cm de diamètre, ornée d'un ruban bicolore de 3,5 cm x 5 cm. / Barrette de tissu bicolore de 3,5 cm x 1 cm fixée à une épingle de sûreté.
- Couleur : Médaille : fond noir et argent, au centre croix rouge ornée de fleur de lys jaune, bordure bleue avec inscriptions Aventuriers Baden-Powell et Magna Cum Laude.  
Ruban : noir et blanc
- Qui : Membre de l'AABP possédant les critères d'attribution requis et dont les compétences sont reconnues.
- Quand : À compter du jour où le commissaire remet la distinction.
- Où : Épinglée sur le haut du rabat de la poche droite, à l'extrémité droite des autres médailles mais à gauche de la médaille Pro Valore Sua.
- N.B : Le port de la médaille est remplacé par la barrette lors d'activités où la médaille peut s'avérer gênante.

### **L'Étoile de Baden-Powell**

- Forme : Médaille métallique de 3,5 cm de diamètre, ornée d'un ruban bicolore de 3,5 cm x 5 cm. / Barrette de tissu bicolore de 3,5 cm x 1 cm fixée à une épingle de sûreté.
- Couleur : La médaille est une étoile à cinq rayons doublés (les pointes représentent les 10 articles de la loi soute et guide) émaillés de blanc, les dix pointes boutonnées. Les rayons sont reliés par une couronne de chêne. Le centre de l'étoile présente un médaillon en or avec le portrait de BP, entouré d'un cercle vert portant les mots : AVENTURIERS DE BADEN-POWELL. L'envers porte l'inscription 29 JUILLET MCMVII (1907 - année du premier camp scout sur l'Île de Brownsea).  
Ruban : bleu et or.
- Qui : Membre de l'AABP possédant les critères d'attribution requis et dont les compétences sont reconnues.
- Quand : À compter du jour où le commissaire remet la distinction.
- Où : Épinglée sur le haut du rabat de la poche droite, première à gauche des autres médailles.
- N.B : Le port de la médaille est remplacé par la barrette lors d'activités où la médaille peut s'avérer gênante.

### **Sola Virtus Invicta**

- Forme : Médaille métallique de 3,5 cm de diamètre, ornée d'un ruban unicolore de 3,5 cm x 5 cm. / Barrette de tissu unicolore de 3,5 cm x 1 cm fixée à une épingle de sûreté.
- Couleur : La médaille est une croix grecque, dont l'avvers est rouge émail. Au centre est posée la Fleur de Lys entourée d'une couronne de laurier, toutes deux en or. L'envers porte l'inscription Sola Virtus Invicta.  
Ruban : Rouge.
- Qui : Membre de l'AABP possédant les critères d'attribution requis et dont les compétences sont reconnues.
- Quand : À compter du jour où le commissaire remet la distinction.
- Où : Épinglée sur le haut du rabat de la poche droite, à droite de la médaille l'Étoile de Baden-Powell mais à gauche des médailles Pro Valore Sua et Magna Cum Laude.
- N.B : Le port de la médaille est remplacé par la barrette lors d'activités où la médaille peut s'avérer gênante.

**PRÉSENTATION DE L'UNIFORME**  
**(Section remise aux chefs et cheftaines à titre informatif,**  
**suivant les décisions prises par les équipes de**  
**branches)**

**CASTORISME**

**Insigne «Pistache de promesse»**  obligatoire

Forme : Circulaire, 5 cm de diamètre.  
Couleurs : Fond bleu, castor brun pâle, jaune, blanc et noir.  
Qui : Castor.  
Quand : À compter du jour où le castor prononce sa promesse.  
Où : Cousu au centre du rabat de la poche gauche de la chemise.

**Insigne de la hutte**  obligatoire

Forme : Oval, 3,5 cm par 2,5 cm.  
Couleurs : Fond blanc et contour bleu royal.  
Qui : Castor.  
Quand : Lorsque le castor reçoit la permission de porter l'uniforme.  
Où : Cousu horizontalement, à 1 cm au-dessous de la couture de la manche gauche de la chemise.

**Badge de progression «Griffes»**  obligatoire

Forme : Rectangulaires, 1cm x 2cm.  
Couleurs : Griffes du bouleau : fond blanc, contour et dessin noir.  
Griffe de l'érable : fond blanc, contour et dessin rouge.  
Griffe du prunier : fond blanc, contour et dessin violet.  
Griffe du sapin : fond blanc, contour et dessin vert.  
Griffe du chêne : fond blanc, contour et dessin brun.  
Qui : Castor.  
Quand : À compter du jour où le castor a terminé les épreuves relatives à la griffe concernée.  
Où : Cousus, les griffes vers le haut, à 1 cm au-dessus de la poche gauche de la chemise, à 0,5cm les uns des autres.

**Badges techniques**  obligatoire

Forme : Oval, 3,5 cm x 2,5 cm.  
Couleurs : Fond blanc et contour bleu royal.  
Qui : Castor.  
Quand : À compter du jour où le castor a terminé les épreuves relatives au badge concerné.  
Où : Cousus, en rangées de deux, à 0,5 cm de distance, à partir de 19 cm de la couture de la manche droite de la chemise.

**Badge de colonie**  obligatoire

Forme : Losange, 6,5 cm de large x 4,5 cm de haut.  
Couleurs : Fond bleu, contour bleu.  
Qui : Castor.  
Quand : À compter du jour où le castor a terminé les épreuves relatives au badge concerné.

## **BRANCHE JAUNE**

### **Badge de plongée**

obligatoire

Forme : Rectangulaire, 5,5 cm.  
Couleurs : Fond bleu, avec un castor brun.  
Qui : Jeannette, louvette et louvereau.  
Quand : Le jour de la plongée castor.  
Où : Cousu centré, à 1 cm au-dessus du rabat de la poche gauche de la chemise d'uniforme jeannette, louvette ou louvereau.

### **Badges techniques**

obligatoire

Forme : Triangulaire, 5,5 cm de côté.  
Couleurs : Blanc, rouge, bleu, vert et orange.  
Qui : Jeannette, louvette et louvereau.  
Quand : À compter du jour où le jeune a prononcé l'engagement relatif au badge obtenu.  
Où : Cousus, en rangées de deux, à 0,5 cm de distance, à partir de 19 cm de la couture de la manche droite de la chemise.

### **Insigne de second, de sizenier, de premier sizenier**

obligatoire

Forme : Ruban, 9 cm x 1,5 cm.  
Couleurs : Jaune.  
Qui : Jeannette, louvette et louvereau.  
Second, seconde : \_\_\_\_\_ une bande;  
Sizenier, sizenière : \_\_\_\_\_ 2 bandes;  
1<sup>er</sup> sizenier, 1<sup>ère</sup> sizenière : \_\_\_ 3 bandes.  
Quand : À compter du jour où le jeune est nommé second(e), sizenier(ère), 1<sup>er(ère)</sup> sizenier(ère)  
Où : Second, seconde : la première bande est cousue verticalement sur la poche du côté gauche de la croix tissée, centrée entre la couture gauche de la poche et le centre de la poche.  
Sizenier, sizenière : la deuxième bande est cousue verticalement sur la poche du côté droit de la croix tissée, centrée entre la couture droite de la poche et le centre de la poche.  
1<sup>er</sup> sizenier, 1<sup>ère</sup> sizenière : la troisième bande est cousue verticalement sur la poche centrée sous la croix tissée.

# **JEANNETTISME**

## **Insigne «J» de promesse**

obligatoire

- Forme : Rectangulaire, 3 cm x 4 cm.  
Couleurs : Fond et contour bleu marine, dessin du «J» jaune.  
Qui : Jeannette.  
Quand : À compter du jour où la jeannette prononce sa promesse.  
Où : Pour la jeannette dont l'unité porte le béret : l'insigne est cousu sur le devant du béret, au centre.  
Pour la jeannette dont l'unité ne porte pas le béret : cousu au centre du rabat de la poche gauche de la chemise.

## **Insigne Triangle de sizaine**

obligatoire

- Forme : Triangulaire, 4 cm de côté.  
Couleurs : Selon la couleur de la sizaine : vert, blanc, bleu ou rose.  
Qui : Jeannette.  
Quand : Lorsque la jeannette reçoit la permission de porter l'uniforme.  
Où : Cousu à 1 cm au-dessous de la couture de la manche gauche de la chemise, la pointe vers le haut.

## **Fleurs de sentiers**

obligatoire

- Forme : Reconnaissance brodée en forme de fleur à cinq pétales.  
Couleurs : Selon la couleur des sentiers :  
Premier sentier : bleu; deuxième sentier : blanc; troisième sentier : or.  
Qui : Jeannette.  
Quand : La fleur peut être brodée lorsque la jeannette a terminé les épreuves relatives au premier, au deuxième ou au troisième sentier.  
Où : Brodée par la jeannette sur l'insigne «J» de promesse, à côté du «J», en commençant au bas de l'insigne par la fleur bleue, en traçant un demi-cercle, du bas vers le haut, de la gauche vers la droite.

# LOUVETISME

## Insigne Loup de promesse

obligatoire

- Forme : Carré, aux coins arrondis.  
Couleurs : Fond bleu, bordure or, avec un loup gris hurlant à la lune.  
Qui : Louvette et louveteau.  
Quand : À compter du jour où le jeune prononce sa promesse.  
Où : Pour la louvette ou le louveteau dont l'unité porte le béret : l'insigne est cousu sur le devant du béret, au centre.  
Pour la louvette ou le louveteau dont l'unité ne porte pas le béret : cousu au centre du rabat de la poche gauche de la chemise.

## Insigne Loup de sizaine

obligatoire

- Forme : Écu, 4 cm x 4,5 cm.  
Couleurs : Selon la couleur de la sizaine : fond rouge, bordure et dessin de loup blanc, gris, noir ou brun.  
Qui : Louvette et louveteau.  
Quand : Lorsque la louvette ou le louveteau reçoit la permission de porter l'uniforme.  
Où : Cousu à 1 cm au-dessous de la couture de la manche gauche de la chemise.

## Étoile de progression

obligatoire

- Forme : Métallique, en forme d'étoile.  
Couleurs : Or.  
Qui : Louvette et louveteau.  
Quand : Lorsque le jeune a terminé les épreuves relatives à l'étoile concernée.  
Où : Pour la louvette ou le louveteau dont l'unité porte le béret : sur le devant du béret, la première à gauche, la deuxième à droite et la troisième en haut du dessin de l'insigne Loup de promesse.  
Pour la louvette ou le louveteau dont l'unité ne porte pas le béret : au-dessus de la poche gauche, à 1 cm du badge Loup de promesse, la première à gauche, la deuxième à droite et la troisième au centre.

## **BRANCHE VERTE**

### **Croix de promesse**

obligatoire

Forme : Blason, 4 cm de diamètre.  
Couleur : Argent brossé.  
Qui : Tous celles et ceux qui ont fait leur promesse guide/éclaireur.  
Quand : À compter du jour de la promesse.  
Où : Épinglée sur le béret, au-dessus de l'œil gauche ou épinglée sur la chemise au centre du rabat de la poche gauche.

### **Badge Loup bondissant**

obligatoire

Forme : Rectangulaire, avec coins arrondis.  
Couleurs : Fond vert, avec un loup vert.  
Qui : Guide et éclaireur ayant auparavant été louvette ou louveteau.  
Quand : Remis à la louvette ou au louveteau par Akela le jour de la montée.  
Où : Cousu, centré à 1 cm au-dessus du rabat de la poche gauche de la chemise.

### **Badge Traversée jeannette**

obligatoire

Forme : Rectangulaire, 3 cm x 4 cm.  
Couleurs : Fond et bordure bleu pâle, dessin vert et brun.  
Qui : Guide ayant auparavant été jeannette.  
Quand : Remis à la jeannette par Joyeuse le jour de la montée.  
Où : Cousu, centré à 1 cm au-dessus du rabat de la poche gauche de la chemise.

### **Badges Spécialités**

obligatoire

Forme : Hexagonal, 3,5 cm.  
Couleurs : Variées.  
Qui : Guide et éclaireur.  
Quand : À compter du jour où la cour d'honneur reconnaît la compétence à la guide ou à l'éclaireur.  
Où : Cousus, en rangées de deux, à 0,5 cm de distance, à partir de 19 cm de la couture de la manche droite de la chemise.

### **Badges des Classes**

obligatoire

Forme : Écu, 6 ½ cm x 5 cm.  
Couleurs : Deuxième classe : vert et blanc; première classe : rouge et blanc.  
Qui : Guide et éclaireur.  
Quand : À compter du jour où la cour d'honneur a reconnu à la guide ou à l'éclaireur, selon le cas, la compétence de deuxième ou de première classe.  
Où : Cousus à 14 cm au-dessous de la couture de la manche gauche de la chemise.  
N.B. : Lorsque la première classe est obtenue, le badge de première classe est cousu à la place de celui de deuxième classe.

**Flots de patrouille** obligatoire

- Forme : Deux rubans repliés en deux, 22 cm x 1,5 cm.  
Couleurs : Selon la patrouille.  
Qui : Guide et éclaireur.  
Quand : À compter du jour où la guide ou l'éclaireur est officiellement reçu dans la patrouille.  
Où : Épinglés sur la couture de la manche gauche de la chemise.

**Étoile d'investiture de C.P.** obligatoire

- Forme : Métallique, en forme d'étoile.  
Couleurs : Or.  
Qui : Chef de patrouille investi.  
Quand : À compter du jour de l'investiture du C.P.  
Où : Épinglée dans le haut du flot de patrouille.

**Insigne de second, chef et premier chef de patrouille** obligatoire**Insigne de seconde, cheftaine et première cheftaine de patrouille**

- Forme : Ruban, 9 cm x 1,5 cm.  
Couleurs : Blanc.  
Qui : Guide et éclaireur :  
S. P. : \_\_\_\_ une bande;  
C.P. : \_\_\_\_ 2 bandes;  
1<sup>er</sup> C.P. : \_\_\_\_ 3 bandes.  
Quand : À compter du jour où le jeune est nommé second(e), C.P., 1<sup>er</sup>(ère) C.P.  
Où : S.P. : la première bande est cousue verticalement sur la poche du côté gauche de la croix tissée, centrée entre la couture gauche de la poche et le centre de la poche.  
C.P. : la deuxième bande est cousue verticalement sur la poche du côté droit de la croix tissée, centrée entre la couture droite de la poche et le centre de la poche.  
1<sup>er</sup> C.P. : la troisième bande est cousue verticalement sur la poche, centrée sous la croix tissée.

**Badge de Camp de formation Hirondelle** obligatoire

- Forme : Carré, 3 cm de côté.  
Couleurs : Fond blanc, contour marine, avec une hirondelle bleu marine.  
Qui : S.P.  
Quand : À compter du jour où la guide a rempli les conditions requises.  
Où : Cousu dans la pointe du foulard de l'unité.  
N.B. : Lorsque la guide obtient le badge de Camp de formation Goéland, le badge de Camp de formation Hirondelle est retiré de l'uniforme.

**Badge de Camp de formation Goéland** obligatoire

- Forme : Circulaire, 3 cm de diamètre.  
Couleurs : Fond blanc, contour bronze, argent ou or, avec un goéland de même couleur.  
Qui : C.P.  
Quand : À compter du jour où la guide a rempli les conditions requises de chaque degré.  
Où : Cousu dans la pointe du foulard de l'unité.  
N.B. : Lorsqu'un degré plus haut est obtenu, l'insigne relatif à ce degré remplace celui obtenu.

**Badge de Camp de formation Épervier** obligatoire

- Forme : Circulaire, 3 cm de diamètre.  
Couleurs : Fond blanc, contour marine, avec un épervier bleu marine.  
Qui : S.P.  
Quand : À compter du jour où l'éclaireur a rempli les conditions requises.  
Où : Cousu dans la pointe du foulard de l'unité.  
N.B. : Lorsque l'éclaireur obtient le badge de Camp de formation Faucon, le badge de Camp de formation Épervier est retiré de l'uniforme.

**Badge de Camp de formation Faucon** obligatoire

- Forme : Circulaire, 3 cm de diamètre.  
Couleurs : Fond blanc, contour bronze, argent ou or, avec un faucon de même couleur.  
Qui : C.P.  
Quand : À compter du jour où l'éclaireur a rempli les conditions requises de chaque degré.  
Où : Cousu dans la pointe du foulard de l'unité.  
N.B. : Lorsqu'un degré plus haut est obtenu, l'insigne relatif à ce degré remplace celui obtenu.

# **BRANCHE ROUGE**

## **Attention :**

Dans les activités de clan, les guides-aînées et les routiers qui sont aussi membres d'une maîtrise ou d'une équipe, ne portent pas leurs insignes de rangs (barrettes et cordelière).

En service comme cheftaines et chefs, les guides-aînées et les routiers peuvent porter les insignes de progression de la branche route (flots, insigne R.S. et foulard) sur leur uniforme.

## **Insigne de la Route**

obligatoire

Forme : Triangulaire, 4,4 cm de côté.  
Couleurs : Bleu marine, rouge, jaune et vert.  
Qui : Guide-aînée et routier.  
Quand : À compter du jour où la guide-aînée ou le routier est reçu stagiaire.  
Où : À 13 cm au-dessous de la couture de la manche droite de la chemise.

## **Insigne de Clan**

facultatif

Forme : Écu, d'une grandeur maximale de 4 cm x 5 cm.  
Couleurs : Selon le clan, 4 couleurs maximum.  
Qui : Guide-aînée et routier.  
Quand : À compter du jour où la guide-aînée ou le routier est reçu novice.  
Où : À 19 cm au-dessous de la couture de la manche droite de la chemise.

## **Insigne R.S.**

obligatoire

Forme : Métallique, sous la forme des lettres «R» et «S», 1 cm x 2,5 cm.  
Couleurs : Argent.  
Qui : Guide-aînée et routier.  
Quand : À compter du jour du «départ» de la guide-aînée ou du routier.  
Où : Centré à 1 cm au-dessus du rabat de la poche gauche de la chemise.

## **Flots des guides-aînées et des routiers**

obligatoire

Forme : Deux rubans repliés en deux, 22 cm x 1,5 cm.  
Couleurs : Selon la progression :  
    Stagiaire : 2 rubans : blancs;  
    Novice : 2 rubans : bruns;  
    R.S. : 3 rubans : rouge (extérieur), vert, jaune (intérieur).  
Qui : Guide-aînée et routier.  
Quand : Selon la progression et les engagements de la guide-aînée ou du routier.  
Où : Épinglés sur la couture de la manche gauche de la chemise ou au même endroit sur le chandail bleu.

## **Foulard carré**

obligatoire

Forme : Carré, 82 cm de côté.  
Couleur : Selon les couleurs du clan.  
Qui : Guide-aînée et routier.  
Quand : À compter du jour où la guide-aînée ou le routier est reçu novice.  
Où : Autour du cou par-dessus le col de chemise avec un nœud de cuir.